



Séance Plénière, du CHS-CT 13
24 et 31 mars 2022
Déclaration Liminaire

Madame la Présidente,

Cette séance plénière se déroule dans des circonstances bien particulières. Nous ne vous parlons pas du conflit militaire actuel mais, bien, de la situation sociale et économique exécrable qui tétanise bon nombre de nos collègues. Depuis des mois, le pouvoir d'achat des Français, en général et des fonctionnaires en particulier, ne cesse de se détériorer.

Une note de l'INSEE, datée de décembre 2021, anticipait, déjà, un recul de 0,5 % de ce dernier, durant les six premiers mois de 2022 !

Le nouveau monde promis par le Gouvernement actuel a été un leurre et se solde à la fin du quinquennat par une situation inédite :

le gel de la valeur du point d'indice durant toute sa mandature, bel exploit !

Même si la Ministre de la Transformation et de la Fonction publique vient d'annoncer un projet de dégel de la valeur du point d'indice après les élections, le compte n'y sera pas avec une inflation prévue d'au moins 4% en 2022.

Sauf si, comme le demande **FO**, cette revalorisation sera égale ou supérieure à 4%! **FO** souhaite une hausse immédiate, pas une promesse électorale !

Après une gestion sanitaire éprouvante entraînant une révolution dans les modes de travail et les rapports humains, la pression exercée sur les portefeuilles des fonctionnaires, en particulier des plus précaires, ne peut qu'accentuer le malaise et les changements de comportements.

Nous sommes loin de l'épanouissement professionnel, souvent, aléatoire, dans un environnement ministériel en constante restructuration.

Il va falloir être vigilant dans la gestion de probables conflits internes, alimentés par toutes ces exigences émotionnelles.

Autre source de préoccupation, la mise en place d'un nouvel accord sur le télétravail pérenne pour mettre un terme à une certaine hétérogénéité des situations directionnelles.

Il a pour objectif une amélioration de l'accord validé au niveau fonction publique du 13 juillet 2021.

Pour **FO Finances**, l'objectif doit être multiple :

- Garantir les droits et les conditions de travail des agents télétravailleurs sur la base du volontariat, dans le respect du collectif de travail.
- Faire converger les directives, trop souvent soumises à interprétations diverses.
- Offrir un aménagement de poste adapté au métier et discuté dans les instances, avec, si nécessaire, un équipement ergonomique.
- Garantir le droit à la déconnexion.

FO Finances insiste sur la nécessité d'écoute et de dialogue, en national mais, aussi, en local, entre toutes les parties prenantes et, surtout, prendre en compte le ressenti des agents en partant de la réalité du travail.

La note d'orientation ministérielle 2022 qui va nous être présentée, insiste sur la prévention des risques liés aux nouveaux modes de travail, en particulier le télétravail.

Des Kits d'outils de discussion et d'auto-diagnostic doivent nous être mis à disposition par l'ANACT (agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail).

FO Finances a demandé, en CHS-ministériel, que les travaux initiaux de l'ANACT, dont les conclusions seront rendues en 2024, entrent, dès maintenant, dans la réflexion générale sur le télétravail.

Nous attendons, avec impatience, une présentation, au CHSCT-13, du travail de l'ANACT, au sein de l'INSEE-PACA, pour nous faire une opinion.

Autre point sensible abordé dans cette note d'orientation, celui de l'anticipation et de la prévention des risques liés aux projets de réorganisations.

Un dispositif complet, réunissant tous les acteurs de prévention doit y être associé, afin de créer une communauté d'expertise.

Cette nécessité doit être mise en œuvre, ici même, dans ce département.

FO Finances vous le demande instamment.

Enfin, **FO Finances**, rappelle, comme il est souligné dans ce même document, que « les critères d'emploi des crédits dont sont dotés les CHSCT doivent contribuer à la culture de prévention, de la complémentarité, de l'urgence et de l'exemplarité. »

Ce CHSCT a mis en œuvre ces principes lors de la crise sanitaire.

Mais nous devons rester vigilants sur certains dérapages pouvant être constatés ici ou là, lors des discussions sur le budget.

En règle générale, ce CHSCT doit être exemplaire dans son action préventive et sa réaction face à des problèmes majeurs comme des incidents impliquant l'amiante ou la pollution atmosphérique portuaire.

Nous attendons, aujourd'hui, les réponses efficaces qu'on ne manquera pas de nous proposer.

FO Finances, se veut un lien majeur entre vous, madame la Présidente, et l'ensemble des agents, sur tous les sujets qui seront abordés.

Nous espérons une écoute et une prise de décision efficace de la part de cette instance.

Les représentants FO-Finances au CHS-CT des Bouches du Rhône :

Philippe LANTELME et Marie-Laure SOLANO